

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le dix-huit janvier par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Anne FILLET, Sébastien GERARD, Youcef TERZI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Emilie MESSAGER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine MADEC (pouvoir à Solange CREIGNOU), Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 19 Votants : 21 Quorum : 13
Hélène RUMEUR a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Conseil départemental du Finistère
2. Médiathèque Tiers-lieu :
3. Point d'information sur le dossier
4. Choix du nom
5. Dissolution du SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère)
6. Délégation de Service Public (DSP) du Crématorium : décision relative aux tarifs
7. Régularisation foncière d'une parcelle au lieu-dit Gwerbiged
8. Projet d'étude de faisabilité technico-économique par le SDEF concernant la pose de panneaux photovoltaïques
9. Présentation des activités du CNAS apportées aux agents
10. Questions diverses
11. Rapport des commissions

Madame le Maire ouvre la séance en soumettant le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2023 au vote : **celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés, soit 21 voix pour.**

Elle accueille ensuite 4 parents d'élèves représentant les associations de parents de l'école publique François-Marie Luzel et propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance l'examen d'un texte de motion de soutien, dans le contexte d'une possible fermeture de classe à la rentrée 2024. Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter cette question à l'ordre du jour.

Mme Le Maire clôt le préambule par quelques mots de soutien au monde agricole et aux agriculteurs locaux. Elle fait également part de ses pensées pour l'agricultrice et sa fille tuées accidentellement en Ariège, et exprime ses condoléances à leur famille. Elle fait part de son soutien aux côtés des agriculteurs avec Morlaix Communauté, en souhaitant que des normes s'appliquent mais de manière égale pour tous, y compris sur les produits importés ; qu'un prix juste permette aux agriculteurs de vivre décemment ; que nos concitoyens consommateurs acceptent un juste prix de l'alimentation, en consommant prioritairement local.

Une réunion au sujet de l'agriculture aura probablement lieu à Morlaix Communauté prochainement.

ORDRE DU JOUR :

Objet : motion contre la fermeture d'une classe à l'école publique François-Marie Luzel - CODE CM2401_01

Mme Le Maire donne la parole aux représentants des associations de parents d'élèves monolingues et bilingues présents. Ceux-ci expriment leur vive inquiétude face à l'annonce d'une fermeture de classe élémentaire à l'école François-Marie Luzel à la rentrée 2024. Ils soulignent la qualité des conditions d'apprentissage actuelles pour les enfants, grâce au bâtiment construit il y a quelques années par la Mairie et grâce aux bonnes conditions d'enseignement. Une fermeture de classe bouleverserait cet équilibre. Par ailleurs, les parents craignent que l'annonce d'une fermeture donne une mauvaise presse à l'école et rebute de nouvelles familles potentielles qui pourraient décider d'inscrire leurs enfants ailleurs. Les associations de parents sollicitent le soutien des élus locaux pour tenter d'éviter cette fermeture de classe. Ils tiennent à préciser qu'ils sont mandatés par les associations de parents d'élèves monolingue et bilingue, et qu'à ce titre ils parlent d'une seule et même voix.

Suite à ces propos, Mme Le Maire expose que la commune compte 343 élèves scolarisés en maternelle et primaire, soit 10 % de la population. Avec le collège, on monte à plus de 500 élèves scolarisés. Par ailleurs, le dernier recensement de l'INSEE montre une progression de la démographie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : il faut donc prévoir, dans les 2 à 3 ans à venir, une augmentation du nombre d'élèves en maternelle. Le dynamisme de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, comme en témoigne la richesse de sa vie associative et la sélection de la commune au titre du programme national "Villages d'avenir", laisse également présager une tendance démographique à la hausse pour les prochaines années, qu'il convient d'anticiper. Enfin, la commune a consacré d'importants investissements pour construire la nouvelle école en 2018, aussi il serait regrettable de ne pas en optimiser l'usage au bénéfice des enfants.

Mme Le Maire fait lecture de la motion de soutien qu'elle soumet au vote du Conseil municipal :

« L'Inspection Académique envisage la suppression d'un poste à l'école bilingue François-Marie Luzel pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Le Conseil municipal s'oppose fermement à ce projet de carte scolaire et s'associe au mouvement des associations des parents d'élèves.

L'école accueille 200 élèves répartis en 10 classes, dans deux filières distinctes monolingue et bilingue, et dans deux sites.

A cela s'ajoute le fait que l'équipe enseignante met tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap, à savoir 6% des enfants scolarisés dans l'école.

Cette potentielle perte de poste serait délétère pour l'accompagnement de qualité aujourd'hui en place.

Nous n'acceptons pas la logique comptable mise en œuvre actuellement à l'échelle régionale. Il nous paraît totalement inadapté de prendre la décision de supprimer un poste sur la base de prévisions en début d'année alors que les effectifs réels ne seront connus que dans quelques mois.

Nos infrastructures scolaires ainsi que les ressources humaines que nous mettons à disposition nous permettent d'accueillir dans des conditions qualitatives les enfants de la maternelle ou de l'élémentaire. Nous souhaitons que l'Education Nationale reconsidère cette décision. »

M. Claude CRAS, conseiller municipal, ajoute sa crainte de voir certains parents découragés d'inscrire leurs enfants, par crainte de classes surchargées. Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la langue bretonne, ajoute que plusieurs mobilisations collectives à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner ont abouti à des ouvertures de classes, et qu'aujourd'hui il serait bon de garder en mémoire que le dynamisme des effectifs scolaires tient aussi à ces mobilisations. M. Yvon Pouliquen, 1^{er} adjoint au Maire, souhaite que les deux filières bilingue et monolingues puissent continuer à faire progresser les effectifs globalement ; il faut faire attention au risque de concurrence que pourrait amener la fermeture d'une classe en monolingue.

Mme Le Maire indique qu'elle aura un échange prochainement avec M. Rault, inspecteur de circonscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion contre le projet de fermeture d'une classe à l'école François-Marie Luzel à la rentrée 2024.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE FINISTERE 2030 volet 1 - CD 29, CODE CM2401-02

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite des modalités de subventions aux collectivités, définies par le Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030. Ce dispositif comprend quatre volets.

Mme Le Maire rappelle que la commune a bénéficié du volet 1 du Pacte Finistère 2030 en 2023, pour les travaux de voirie de la Rue Lividic. Pour 2024, les fiches projets figurant dans le volet 1 étaient à adresser au Conseil Départemental pour le 31 décembre 2023 concernant des projets communaux devant être réalisés dans l'année. Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour les dépenses de rénovation énergétique dans le cadre de l'opération de travaux à venir sur la charpente, les combles, l'isolation, la toiture et ouvrants de la Maison France Services. Le budget total est évalué à 167 600 € HT.

L'objectif de l'opération est d'améliorer la performance énergétique du bâti et le confort thermique de ses occupants : agents, administrés et résidents du futur logement qui sera aménagé à l'étage à la place de l'ancien logement de fonction.

Mme le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet, celui-ci pouvant être révisé selon l'attribution de subvention.

Travaux de rénovation énergétique de la Maison France Services

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Travaux de rénovation énergétique Toiture de la Maison France Services	167 600,00 €	CD 29	32 %	54 080,00 €
		Etat – DSIL obtenue	48 %	80 000,00 €
		Autofinancement	20 %	33 520,00€
HT	167 600,00 €	HT	100 %	167 600,00 €

Mme Gaëlle ZANEGUY, conseillère départementale, précise que l'enveloppe cantonale globale prévue par le Département en 2024 pour les 9 communes de l'agglomération, hors Morlaix, sera de 271 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030 suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : CHOIX DU NOM DE LA FUTURE MEDIATHEQUE TIERS-LIEU, CODE CM2401-023

Mme Le Maire accueille Mme Audrey MERCURIN, responsable de la médiathèque de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, pour un point d'information sur la future médiathèque et le choix de son nom. Mme MERCURIN présente un diaporama avec des informations sur :

- le résultat du vote participatif autour du nom de la future médiathèque
- l'achat de mobiliers et l'informatique
- la mise en place du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté.

La médiathèque tiers-lieu de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner ouvrira au printemps 2025 après une période de travaux, qui ont démarré le 22 janvier. Ce projet important pour la commune offrira à l'ensemble des habitants un nouveau lieu de culture, accessible à tous et animé grâce à de nombreuses initiatives en partenariat avec le tissu associatif local. Afin d'associer les habitants au choix du nom de la future médiathèque, un questionnaire a été réalisé et diffusé entre mi-décembre 2023 et mi-janvier 2024. 342 personnes, soit 10 % de la population, ont répondu à ce questionnaire (98 personnes en ligne et 244 par formulaire papier) qui proposait un choix entre les trois noms suivants :

- SEITEK : signifie en breton "17", le numéro de rue de la future médiathèque
- TI LUTIG : signifie en breton "la maison de la petite lumière"
- TRAIT D'UNION : signe servant à relier des éléments entre eux

Les résultats du questionnaire sont les suivants :

- « Ti Lutig » a été largement préblicité à 63%. 215 habitants ont préféré ce nom.
- « Seiteik » s'est classé derrière avec 20% des répondants, soit 70 personnes, qui l'ont choisi.
- 17 % des répondants, soit 57 personnes ont préféré « Trait d'union ».

Mme Audrey MERCURIN informe également le Conseil municipal de la mise en place d'un groupe de travail pour l'achat de matériels mobilier et informatiques. Ce groupe a pour objectif de visiter d'autres médiathèques pour s'inspirer des projets existants et de faire des recherches d'entreprises susceptibles de fournir les matériels, qui pourront être consultées en temps voulu. 2 axes sont privilégiés concernant le mobilier : l'acquisition de mobiliers neufs et la récupération de mobiliers existants pour réemploi ou transformation.

Concernant le réseau de lecture publique communautaire, qui a été voté à l'unanimité par Morlaix Communauté, celui-ci prévoit de mettre en place une carte unique pour les usagers avec un tarif harmonisé entre les différentes médiathèques, un catalogue commun offrant l'accès à un grand nombre de documents et la possibilité pour les lecteurs d'emprunter des ouvrages dans une médiathèque et de les restituer dans une autre.

Mme Emilie MESSAGER, adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication, et Mme Audrey MERCURIN font partie du comité de pilotage de ce réseau, dont l'objectif est d'offrir un meilleur service aux usagers. Le réseau communautaire sera opérationnel au printemps 2025, soit à la même période que l'ouverture de la médiathèque Tiers-lieu de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (courant du 1^{er} semestre 2025).

Mme Audrey MERCURIN informe également l'assemblée de la mise à disposition pour les usagers de la médiathèque de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, à compter de mars 2024, d'un fonds de jeux de société dans le cadre de la mise en place d'une ludothèque.

Mme Carolyn Engel-Gautier, adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux et du patrimoine bâti, complète ce point d'information en indiquant que les travaux viennent de démarrer et que tout se passe bien, dans un planning qui à ce jour est tenu. La circulation Venelle des jardins sera impactée à certaines périodes du chantier de construction de la médiathèque, car les engins n'ont pas d'autre point de passage.

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la langue bretonne, se réjouit de l'implantation de la future médiathèque en proximité du Centre de l'Enfance, qui travaille actuellement à la mise en place d'un Espace de Vie Sociale. Cette proximité va créer une dynamique et de nombreux potentiels partenariats entre les structures.

Mme le Maire se félicite de l'appui que va apporter le réseau de lecture publique de Morlaix Communauté, qui permettra des échanges entre professionnels et va ouvrir l'accès à un fonds plus large. C'est également une chance de pouvoir bénéficier des conseils et des formations mutualisées par la Bibliothèque du Finistère.

Suite à l'exposé des résultats du vote des habitants concernant le nom de la future médiathèque tiers-lieu de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Mme le Maire remercie Mme Audrey MERCURIN Et Mme Emilie MESSAGER pour leur implication dans ce projet enthousiasmant, très suivi par la Commission Culture/Vie associative.

Elle remercie Mme Audrey MERCURIN pour sa présentation et propose à l'assemblée de retenir le nom qui a retenu le plus de votes : « **TI LUTIG** », en se félicitant de la forte implication de la population et de sa très bonne participation au choix du nom. Elle précise également qu'une des salles de la future médiathèque portera le nom de Mme Jeanne-Louise Pouliquen, qui a fait un don de son assurance vie au profit de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le choix du nom "TI LUTIG " pour la future médiathèque tiers-lieu de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

OBJET : DISSOLUTION DU SIMIF – APPROBATION DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION, CODE CM2401-04

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) au 31 décembre 2023, en regrettant la dissolution de cet outil de qualité.

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère a été créé par arrêté préfectoral du 8 avril 1986, afin d'entreprendre toutes actions favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités membres et dans les opérations mises en œuvre par celles-ci ou auxquelles celles-ci participent. Son objet ayant évolué, une modification de ses statuts a été organisée par arrêté préfectoral du 12 juin 2019. Le Syndicat a eu depuis pour objet d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des communes membres et dans les opérations mises en œuvre par ceux-ci ou auxquelles ils participent. Il a assuré l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pouvait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres. Les derniers marchés publics passés pour répondre aux besoins des membres du syndicat ont été attribués à la société JVS Mairistem qui proposait des prestations en mode hébergé.

Pour assurer l'installation des produits dans les collectivités membres, leur maintenance et la formation des utilisateurs, le SIMIF employait 2 techniciens. Or, depuis le 1^{er} janvier 2023, avec le basculement des logiciels vers une nouvelle version en mode SAAS, JVS-Mairistem assure lui-même l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres. Le besoin en personnel n'existant plus, le SIMIF a mis fin aux contrats des 2 agents qu'il employait au 31 août 2022 pour l'un et au 31 décembre 2022 pour l'autre.

En conséquence, l'objet du syndicat a disparu et il a vocation à être dissous de plein droit en application de l'article L. 5212-33 a) du CGCT. C'est pourquoi, par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical a sollicité la dissolution du SIMIF au 31 décembre 2023 et un arrêté inter-préfectoral a mis fin à l'exercice des compétences du SIMIF au 31 décembre 2023.

Il y a désormais lieu de se prononcer, de façon concordante avec l'ensemble des membres de ce syndicat, sur les conditions de liquidation du SIMIF. A réception de l'ensemble des délibérations concordantes, un arrêté inter préfectoral de dissolution sera pris afin d'acter cette dissolution. En cas d'obstacle à la liquidation, la répartition sera fixée par le préfet après la nomination d'un liquidateur, qui interviendra au plus tard le 30 juin 2024.

Aussi conformément aux dispositions de l'article L5212-33, du Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur les conditions de la liquidation du SIMIF telles qu'elles ont été adoptées par le Comité syndical par délibération du 12 décembre 2023 :

- Le résultat de cumulé de fonctionnement, le résultat cumulé d'investissement ainsi que l'ensemble des actifs et des passifs seront répartis entre les différentes communes membres, selon le pourcentage de répartition du montant des cotisations 2022 (tableau en annexe).
Le résultat cumulé de fonctionnement et le résultat cumulé d'investissement devront être repris dans les budgets des différentes communes (au budget primitif ou par décision modificative).
- Le Centre de gestion du Finistère maintiendra à disposition les archives du SIMIF après la dissolution. Elles constituent en effet des archives publiques dont la durée d'utilité administrative (DUA) est de dix ans.

Mme Françoise RAOULT, Maire déléguée et adjointe en charge des ressources humaines, souligne également la qualité des services rendus par le SIMIF, dont l'aide a été précieuse notamment au moment de la fusion de la commune nouvelle. La disparition de cet outil est d'autant plus regrettable à l'heure où les communes sont exposées à des risques croissants de piratage des données et où la cybersécurité est une nécessité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-33, L5211-26 et L5211-25-1

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 1996 portant création du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) modifié par arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 puis par arrêté inter préfectoral du 23 octobre 2023,

- **Accepte les conditions de la liquidation du SIMIF telles que présentées ci-dessus.**
- **Autorise Madame le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU CREMATORIUM : DECISION RELATIVE AUX TARIFS – CODE CM2401-05

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Délégation de Service Public du crématorium et des chambres funéraires de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, l'entreprise PFBO (Pôle Funéraire Bretagne Ouest) a cédé la totalité de son entreprise à la SNC (Société Nouvelle de Crémation), en date du 20 janvier 2023.

La SNC comptabilise 9 crématoriums en DSP, sur le territoire français, 14 ETP répartis au sein de différentes sociétés dédiées, 34 ETP fonctions supports dédiés à l'accompagnement des crématoriums.

Elle rappelle également que la gestion du crématorium et des chambres funéraires est confiée à une entreprise privée, dans le cadre de la DSP en cours. La DSP porte sur :

- La construction et aménagement d'un crématorium et d'une chambre funéraire avec leurs équipements sur le terrain mis à la disposition du délégataire par le concédant
- L'exploitation du crématorium et de la chambre funéraire aux risques et périls du délégataire, et sous le contrôle du concédant.

La durée du contrat de délégation de service public est de 29 ans, à compter de la date de mise en service de la structure, soit au 23 février 2011, pour s'achever au 22 février 2040.

Dans le cadre de la cession de l'entreprise titulaire de la DSP à la SNC en 2023 et en lien avec l'évolution des indices de révision figurant dans le contrat de DSP, il convient de statuer sur l'évolution des tarifs, ceci à la demande de la SNC qui demande un maintien du tarif de crémation appliqué en 2023 pour l'année 2024.

Après étude de la demande de la SNC, Mme le Maire propose un maintien des tarifs actuels à savoir 837 € par crémation, au lieu de 822 € prévus par l'avenant signé en 2019. Ce maintien de tarif à hauteur de 837 € par crémation pour l'année 2024, avec application au 1^{er} janvier 2024, se justifie par l'augmentation des coûts de l'énergie, par l'augmentation des salaires et par les investissements importants portés par le groupe SNC. Un maintien de tarif est d'autant plus envisageable qu'à plusieurs reprises par le passé, l'entreprise PFBO aurait pu solliciter des augmentations de tarifs mais ne l'a pas fait.

Par ailleurs, Mme Le Maire indique pour information qu'en 2023, l'achat d'un terrain proche du crématorium avait été envisagé par le groupe SNC puis abandonné. Ce terrain ayant trouvé un acquéreur depuis, plus aucun terrain n'est disponible sur la Zone Artisanale de Mez Ménez.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce maintien des prix, selon les conditions présentées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires liées à cette décision.

OBJET : REGULARISATION FONCIERE D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « GWERBIGED », CODE CM2401-06

Mme le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de régularisation foncière au lieu-dit « Gwerbiced » au sein de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, émanant des Consorts LE MER, représentant les neveux et nièces de Mme PAUGAM Marie-Thérèse née LE MER, dans le cadre de sa succession.

M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge du dossier, expose le plan et indique que cette régularisation permettrait d'acter, sur le plan cadastral, la situation actuelle sur site de la voie communale, dont l'assiette se trouve sur cette parcelle.

Ainsi, les consorts LE MER proposent de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée à la section 127A sous le numéro 1406 à la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, d'une surface de 7 à 90 ca.

Mme le Maire propose d'accepter cette cession à l'euro symbolique, la commune prenant en charge les frais (acte notarié...) nécessaires à la régularisation. Une fois la cession actée par la commune, elle propose un transfert de cette parcelle, correspondant à la voie communale, dans le domaine public communal, afin de mettre à jour la longueur de voirie classée dans le domaine public communal, élément lié à la DGF des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition aux conditions définies, le transfert de la parcelle dans le domaine public communal et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

OBJET : PROJET D'ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE PAR LE SDEF CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, CODE CM2401-07

Mme Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), visant à accompagner les collectivités pour développer leur production d'énergie photovoltaïque dans un objectif d'autoconsommation. Le SDEF, de par ses statuts (article 3), est compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité

utilisant des énergies renouvelables, selon les dispositions de l'article L2224-32 du Code général des Collectivités territoriales.

M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge du dossier, présente au conseil la proposition du SDEF, à savoir la réalisation d'une étude sur les possibilités de production d'énergie pour autoconsommation, par pose de panneaux photovoltaïques sur les terrains ou bâtiments de la commune.

Cette étude permettra de mettre en évidence le potentiel sur la commune (surfaces, exposition...) et de vérifier la faisabilité technico-économique du projet.

Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant et que la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF. À défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 500 € (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF). Si l'étude conclut que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Sollicite le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique concernant la pose de panneaux photovoltaïques,**
- **S'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude pour un montant de 500 € si le SDEF n'est pas retenu par la commune pour la réalisation de la centrale.**

OBJET : PRESENTATION DES PRESTATIONS DU CNAS APPORTEES AUX AGENTS de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

Mme Françoise RAOULT, maire déléguée de Loc-Eguiner et adjointe en charge des ressources humaines, ayant des responsabilités nationales au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), présente le rapport d'activités 2023 concernant les agents de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Le CNAS, association loi 1901, regroupe les collectivités, groupements de collectivités et organismes associés (office de tourisme ou mission locale par exemple) qui mènent une politique d'action sociale pour leurs agents de la fonction publique territoriale.

Au niveau national, le CNAS compte, à la date du 28 novembre 2023, 20 234 adhérents (collectivités) et 921976 bénéficiaires (agents).

Chaque adhérent (la collectivité) cotise tous les ans à hauteur de 212 euros par agent actif et 137,80 euros par agent retraité. Sur la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, le choix a été fait de cotiser pour 2 retraités, ce n'est pas une obligation, ces agents versent en retour le même montant sous forme de dons. Globalement, la commune a versé 8321 euros de cotisations en 2023.

Pour la commune, 42 agents sont potentiellement concernés. Les demandes qui sont faites concernent la rentrée scolaire, les études, les coupons-sport, le chèque culture, les offres locales, les voyages, la garde de jeunes enfants, les départs à la retraite, les naissances, les prêts, les permis de conduire, etc... Tout un panel visant à répondre au mieux à la vie quotidienne des agents.

En 2023, 7600 euros ont été versés par le CNAS pour 124 prestations. Si on devait dresser le profil type sur 42 bénéficiaires, c'est plutôt une femme, active, de catégorie C, titulaire, de 51 ans à 60 ans. Ces statistiques sont tenues à jour par Mme Gaëlle Labat, chargée des ressources humaines au sein des services communaux, qui mène auprès des agents une mission de correspondante.

Pour rappel le CNAS s'est construit sur 2 piliers, la mutualisation et la solidarité, partageant ainsi des valeurs d'humanisme, d'équité et apportant la dimension sociale pour permettre à nos agents et à leurs ayants-droits d'être accompagnés au mieux dans tous les moments de leur vie.

Mme le Maire a remercié Mme Françoise RAOULT pour cette présentation. L'adhésion de la commune au CNAS représente également un outil d'attractivité pour les agents et aussi pour le recrutement au sein de la commune. Elle associe Mme Gaëlle LABAT à ces remerciements.

8- QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- vente d'un bien situé 30, Avenue de Ker-Izella
- Vente d'un bien situé 31, Rue de Paris

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune a reçu une lettre de remerciements, adressée aux élus et aux services techniques et administratifs par les organisateurs du Fest-noz du 31 décembre 2023 organisé à la salle des fêtes au profit d'Amnesty International. La soirée a connu un franc succès avec 1300 participants.

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été retenue pour le programme national "Villages d'avenir" porté par l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT). Cela marque la reconnaissance d'une commune dynamique et engagée dans de nombreux projets. Dans le secteur, Plounéour-Menez et Henvic ont également été retenues. Au titre de ce programme, la commune pourra bénéficier de l'accompagnement en ingénierie par un chef de projet agent de la Préfecture du Finistère, pendant 18 mois, autour des 2 axes présentés dans le dossier de candidature :

- la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- la réflexion sur l'aménagement du terrain Talabardon à l'entrée du bourg : dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la commune souhaite réfléchir à de nouvelles façons d'habiter. Une étude du CAUE déjà réalisée a déjà donné quelques éléments d'analyse qui doivent être approfondis.

La cérémonie des vœux au personnel est prévue le vendredi 26 janvier 2024 à la salle du Quinquis à Loc-Eguiner (en principe, elle aurait dû être organisée cette année à Saint-Thégonnec mais la salle des associations était déjà réservée). Ce sera également l'occasion d'une cérémonie pour le départ en retraite de Michèle Mocaër, ATSEM.

Une réunion d'information à l'attention des habitants de la commune est organisée mercredi 31 janvier à 15h30 à la salle des associations, concernant la mise en place d'une mutuelle intercommunale. L'association Axiom propose 1 groupement de mutuelles dont les contrats peuvent générer un gain de 15 à 20 % pour les adhérents. Axiom s'occupera des transferts de mutuelle.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AMO Assurances	CONSULTASSUR - Vannes	10 390 € TTC
Serviettes en tissus lavables pour le restaurant scolaire	NEVEZ AMZER - STLE	490 € TTC

9– RAPPORT DES COMMISSONS :

Commission action sociale, CCAS et logement (Martine Receveur)

- La dernière commission du 13 janvier a étudié les dossiers de la banque alimentaire
- De nouvelles activités ont été décidées : mardi-gras déguisé avec jeux, fête des enfants ...
- Prochaine réunion CCAS: 12 février

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) (Josselin Boireau)

- **TZCLD** : l'entreprise Nevez Amzer compte désormais 20 salariés et 3 encadrants, ce qui représente $\frac{1}{3}$ de l'objectif fixé à la création de 60 emplois.
- Semaine du travail utile du 25 au 29 mars, avec portes ouvertes
- **Commission environnement** :
 - rdv pris avec le chargé des mobilités à Morlaix Communauté
 - Rencontre avec Martine Receveur de 3 jeunes porteurs d'un projet de tiers-lieu sur Morlaix Communauté : intéressant, le projet doit encore être précisé
 - Atlas de la Biodiversité Communale : participation avec Françoise Raoult à une réunion autour de différents projets, animée par le réseau breton BRUDED. L'idée est maintenant de faire vivre l'ABC et de se l'approprier.
 - Au fil du Queffleuth : rdv le 5 février
 - Prochaine commission environnement le 6 février

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires (Gaëlle Zaneguy)

- Mobilisation contre le projet de fermeture de classe
- Conseil des jeunes : séjour envisagé à Paris en 2025 + projet d'échange avec Mme La Sous-Préfète + actions vers la population en préparation
- Présentation par EPAL de l'année de préfiguration de l'Espace de Vie Sociale au prochain Conseil municipal
- Rdv avec les écoles prochainement pour préparer le BP 2024

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire (Hervé Guével)

Hervé Guével

- Subventions aux associations : date limite de dépôt le 29 janvier 2024
- Agenda des AG :
 - Comité de jumelage : Olivier Meunier a été élu président, Hervé Guevel fait partie du CA
 - Trotteurs de la Penzé : samedi 3 février
 - Anciens combattants : 4 février
 - Officiers mariniers : 11 février
- Une rencontre a eu lieu avec le club de football : mauvais état des terrains, lié aux conditions climatiques. Un regarnissage est prévu ainsi qu'une modification de l'éclairage des terrains.
- Diagnostic sur la sécurité réalisé par la Gendarmerie, qui sera présenté en Bureau Municipal > à étudier : pose éventuelle de vidéo sous protection. Actuellement, des devis sont en cours. Une décision collective devra être prise.
- Prochaine réunion de la commission courant février

Françoise Raoult

- un questionnaire a été préparé par la commission à destination des agents du pôle enfance (restaurant scolaire et péri-scolaire) afin de recenser les besoins en formation. Le questionnaire sera prochainement diffusé par Florence Magnanon et Gaëlle Labat auprès du personnel concerné.

Commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture

Yvon Pouliquen :

- Dossier fibre optique : quelques alimentations existent déjà mais un diagnostic est en cours pour définir les emplacements des poteaux et pour prévoir un élagage
- Dossier Éclairage public : un rendez-vous aura bientôt lieu avec le SDEF pour le passage de l'éclairage public de la commune en Leds
- Demandes foncières en cours
- Dossier marché à bons de commande voirie en cours

Carolyn Engel-Gautier

- Chantier de la médiathèque lancé le 22 janvier
- Travaux de couverture de l'église jusqu'en mars
- Prochainement, analyse des offres pour l'étude sur la mise en place d'un réseau de chaleur sur le Pôle enfance et l'école FM Luzel
- Prochaine commission mixte travaux / bâtiments prévue le 13/02

Commission culture et communication (Patrick Le Merrer)

- Commission culture et tourisme s'est réunie le 11/01
- Tourisme : pose de panneaux signalétiques sera finie fin février
- Travail sur la programmation culturelle 2024 et sur le BP
- Concours photos s'achèvera le 24/03
- Point à faire sur les chemins de randonnée : contact avec St Thé Patrimoine vivant. 3 sentiers ne sont actuellement pas accessibles

Commission extramunicipale sur les projets participatifs et la vie citoyenne (Sylvie Sovrano-Cheloug)

- Phase opérationnelle du budget participatif lancée; Début des permanences samedi 27/01.

Avant de clôturer la séance du Conseil municipal, Mme le Maire adresse ses remerciements chaleureux à Mme Béatrice BERTHOU, Directrice Générale des Services de la commune depuis 10 ans, qui fait valoir ses droits à la retraite et quittera la collectivité le 29 janvier au soir. Elle tient à saluer la qualité de leur travail en tandem pendant ces 10 années, une coopération grâce à laquelle elle a beaucoup appris et une confiance réciproque jamais mise en doute. Elle souhaite à Mme Berthou de beaux projets pour cette nouvelle période qui s'ouvre à elle. L'ensemble des conseillers présents lui adressent également leurs sincères remerciements et tous leurs vœux de bonheur.

Clôture de la séance à 22h30

Affichage règlementaire fait le 1^{er} février 2024.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Martine	RUMEUR	Secrétaire de séance	